



Xxxxxx me demande de rembourser une commande retourné il y a d

Par **Marvin_95**, le **03/07/2018** à **13:20**

Bonjour à tous,

Je viens aujourd'hui demander votre aide afin d'avoir des pistes et éclaircissements par rapport à un litige m'opposant à xxxxxx.

Pour faire simple j'ai commandé un produit (ordinateur portable) chez eux que j'ai finis par retourner ayant trouvé une meilleure offre chez un autre marchand.

Le retour s'était fait à l'époque sans problème, j'avais suivi la procédure de xxxxxx et après avoir reçu mon colis ils avaient déclenché mon remboursement quelques jours plus tard...

L'histoire ne s'arrête évidemment pas là comme vous vous en doutez. Environ 3 mois plus tard, je reçois un mail de xxxxxx m'informant que le colis que j'ai retourné ne contenait pas le produit d'origine... et que je devais donc payer la commande !!! Après plusieurs coups de téléphone dont les discussions ne servaient à rien (sourde oreille...) j'ai décidé un peu par frustration et énervement je dois avouer, de faire le mort.

Plusieurs jours passent et je constate un soir après que ma carte ne soit pas passé à un paiement plus tôt dans la journée que j'ai été débité par xxxxxx (qui avait toujours mes informations bancaires enregistrés dans mon profil) de plus de 800€ sans mon accord ! Après une nouvelle danse nerveuse avec le service client qui ne donne toujours rien voila que je reçois plusieurs jours après une mise en demeure de la société de recouvrement xxxxxx, suivi d'une visite ce samedi 30/07 au cours de laquelle on m'a remis un carton rouge d'avis de passage (???) avec plusieurs coordonnées bancaires et une proposition de paiement sur plusieurs mois dont le premier versement doit être fait dans les 5 jours qui arrivent...

Svp que puis-je faire ? Je refuse (et ne suis de toute façon pas en mesure) de payer une perte dont je ne suis pas responsable !

Bonjour,

Merci de bien vouloir respecter les conditions générales d'utilisation de ce forum dont vous avez du prendre connaissance avant votre inscription.

L'une d'elles étant :

[citation]Il est formellement interdit d'incriminer des sociétés ou des personnes physiques sur ce site. L'utilisateur veillera donc à utiliser des termes génériques pour exposer son éventuel litige ou apporter sa contribution (exemples de termes génériques : magasin, voisin, garage, entreprise etc.). [/citation]